

## C3D STAPS

### Attendus et critères généraux d'examen des vœux Parcoursup 2024

---

Coordination : Aurélien Pichon (Président de la C3D STAPS) et Stéphane Bellard (Vice-Président C3D STAPS chargé de l'orientation)

Groupe de Travail :

- Membres du CA de la C3D STAPS : Stéphane Bellard (STAPS Nantes), Armel Crétual (STAPS Rennes 2), Anne-Fleur Gaston (STAPS Perpignan), Maxime Mastagli (STAPS Lorraine), Philippe Mathé (IFEPSA), Aurélien Pichon (STAPS Poitiers) et Hugues Rolan (STAPS Sorbonne Paris Nord Bobigny)
- Experts : Léo Gerville-Réache (STAPS Bordeaux), Franck Morel (STAPS Université de Bourgogne) et Jérémy Pierre (STAPS Gustave Eiffel, Marne La Vallée)
- ANESTAPS : Lily Rogier (Présidente) et Matteo Ramaen (Vice-Président aux affaires académiques)

#### Attendus nationaux communs à toutes les formations de licence STAPS

La Conférence des Directeurs et Doyens d'UFR STAPS (C3D STAPS) propose en 2024 une nouvelle version de ses modalités de classement des candidatures Parcoursup. Conformément aux principes votés par le Conseil d'Administration de la C3D STAPS le 11 octobre 2023, les Commissions d'Examen des Vœux (CEV) de chaque composante STAPS attribuent une note sur 20 issue d'un total de 150 coefficients à tous les candidats, après une lecture qualitative des dossiers. Cette note permet d'élaborer le classement différencié des candidats aux formations STAPS et/ou aux formations STAPS/LAS.

Le nouveau dispositif reprend la logique précédemment mise en avant par la C3D STAPS et repose sur 5 attendus, correspondant aux compétences souhaitées à l'entrée en formation en STAPS. Pour la session 2024, les 5 attendus sont désormais évalués comme suit :

- Attendu 1 : Disposer de compétences scientifiques (Coefficient 40)
- Attendu 2 : Disposer de compétences argumentaires et littéraires (Coefficient 40)
- Attendu 3 : Disposer de compétences sportives (Coefficient 30)
- Attendu 4 : Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes (Coefficient 20)
- Attendu 5 : Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en STAPS (Coefficient 20)

Ces coefficients permettent de garantir statistiquement que chaque attendu pèse bien de manière équivalente sur le calcul de la note finale. En effet, une note avec un coefficient 40 et une distribution resserrée (un écart-type de 2, une plage effective entre 7 et 15) a au final le même caractère discriminant dans la moyenne globale qu'une note avec un coefficient 20 et une distribution plus large (un écart-type de 4, une plage effective entre 2 et 18).

Les notes des attendus 1 et 2 sont déterminées grâce aux résultats scolaires obtenus au cours des 3 trimestres (ou 2 semestres) de première, des 2 premiers trimestres (ou premier semestre) de terminale et au baccalauréat (lorsqu'elles sont disponibles). Ceci est également le cas pour les candidats en réorientation. En cas de redoublement, les résultats pris en compte sont ceux de l'année de redoublement.

Les notes des attendus 3 et 4 sont déterminées à partir d'un questionnaire à remplir obligatoirement dans Parcoursup et des notes d'EPS obtenues au cours des 3 trimestres (ou 2 semestres) de première, des 2 premiers trimestres (ou premier semestre) de terminale et au baccalauréat (lorsqu'elles sont disponibles). Les candidats doivent positionner leur niveau en répondant à 3 questions, puis déposer impérativement les pièces justificatives des niveaux déclarés. Des modèles de justificatifs peuvent être téléchargés en flashant le QR code ci-contre.



La note de l'attendu 5 est calculée différemment selon que le candidat est bachelier de l'année ou réorienté.

Le dispositif national de calcul repose sur l'Outil d'Aide à la Décision de la plateforme Parcoursup. Valorisant les compétences fortes des candidats, il est présenté ci-dessous pour chacun des attendus. En cas d'égalité de points, les candidats sont départagés par leurs notes en Français.

Les modalités d'appréciation des baccalauréats antérieurs ont été conservées pour le calcul des notes des candidats à la réorientation. Des ajustements sont mis en œuvre par les CEV afin de normaliser les chances d'accès des bacheliers de l'année 2023/2024 et celles des bacheliers des années antérieures.

Les candidats aux DEUST, aux formations STAPS/LAS, passerelles kiné ou autres parcours spécifiques de Licence 1 sont traités en première intention avec les règles nationales de la C3D STAPS, mais sont soumis à des ajustements en fonction des orientations prises par les CEV locales. Ces ajustements sont généralement précisés dans les attendus locaux, propres à chaque organisme de formation.

**Critères généraux d'examen des vœux pour l'attendu 1 : Compétences scientifiques (coefficient 40) et l'attendu 2 : Compétences littéraires et argumentaires (coefficient 40)**

Les modalités de calcul de la note sur 20 obtenue dans chaque domaine de compétence sont explicitées de façon simplifiée ci-dessous sur la base des résultats scolaires remontés dans Parcoursup.

Dans la mesure où les épreuves terminales de spécialités sont désormais passées au mois de juin, les résultats obtenus lors d'épreuves terminales nationales (notes du bac) sont valorisés au même niveau que les résultats obtenus en contrôle continu.

Pour chacun des attendus 1 et 2, une modulation de la moyenne sur 20 est effectuée selon le type de bac :

- Bac général : +2 pts sur la moyenne sur 20 (sans pouvoir dépasser 20)
- Bac technologique : +1 pt sur la moyenne sur 20 (sans pouvoir dépasser 20)
- Bac professionnel : pas de modulation

- **Pour les bacs généraux**

Tous les parcours de spécialités sont pris en compte.

Une valorisation plus importante est attribuée aux candidats qui choisissent des spécialités renforçant les attendus 1 puisqu'ils sont moins représentés dans l'ensemble commun.

Une modulation de +2 pts est attribuée à tous les bacheliers généraux.

	Discipline	Attendu 1 Compétences scientifiques	Attendu 2 Compétences littéraires et argumentaires
Enseignements communs	Répartition des coefficients sur les 7 enseignements	40%, soit coefficient 16	60%, soit coefficient 24
	Français		40%
	Histoire géographie		15%
	Enseignement moral et civique		5%
	Langues vivantes A et B		10%
	EPS (évaluée dans l'attendu 3)		
	Philosophie		30%
	Mathématiques	30%	
	Enseignement scientifique	70%	
Enseignements de spécialité en 1 <sup>re</sup>	Répartition des coefficients sur les 3 spécialités	30%, soit coefficient 12	20%, soit coefficient 8
	Arts		33,3%
	Biologie écologie	33,3%	
	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques		33,3%
	Humanités, littérature et philosophie		33,3%
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales		33,3%
	Littérature et langues et cultures de l'Antiquité		33,3%
	Mathématiques	33,3%	
	Numérique et sciences informatiques	33,3%	
	Physique-chimie	33,3%	
	Sciences de la vie et de la Terre	33,3%	
	Sciences de l'ingénieur	33,3%	
	Sciences économiques et sociales	33,3%	
Education Physique, Pratiques et Culture Sportives	33,3%		
Enseignements de spécialité en Terminale	Répartition des coefficients sur les 2 spécialités	30%, soit coefficient 12	20%, soit coefficient 8
	Arts		50%
	Biologie écologie	50%	
	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques		50%
	Humanités, littérature et philosophie		50%
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales		50%
	Littérature et langues et cultures de l'Antiquité		50%
	Mathématiques	50%	
	Numérique et sciences informatiques	50%	
	Physique-chimie	50%	
	Sciences de la vie et de la Terre	50%	
	Sciences de l'ingénieur	50%	
	Sciences économiques et sociales	50%	
Education Physique, Pratiques et Culture Sportives	50%		

- **Pour les bacs technologiques**

Tous les bacs technologiques sont traités de manière équivalente.  
Une modulation de +1 pt est attribuée à tous les bacheliers technologiques.

	Discipline	Attendu 1 Compétences scientifiques	Attendu 2 Compétences littéraires et argumentaires
Enseignements communs	Français		40%
	Histoire géographie		15%
	Enseignement moral et civique		5%
	Langues vivantes		10%
	EPS (évaluée dans l'attendu 3)		
	Philosophie		30%
	Mathématiques	25%	
Spécialités STL en 1re	Physique chimie et Mathématiques	15%	
	Biochimie-Biologie	15%	
	Biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire	15%	
Spécialités STL en Terminale	Physique chimie et Mathématiques	15%	
	Biochimie-Biologie-Biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire	15%	
Spécialités ST2S en 1re	Physique-chimie pour la santé	15%	
	Biologie et physiopathologie humaines	15%	
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	15%	
Spécialités ST2S en Terminale	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	15%	
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	15%	
Spécialités STI2D en 1re	Physique-Chimie et Mathématiques	15%	
	Ingénierie et développement durable	15%	
	Innovation technologique	15%	
Spécialités STI2D en Terminale	Physique-Chimie et Mathématiques	15%	
	Ingénierie, innovation et développement durable	15%	
Spécialités STAV en 1re	Gestion des ressources et de l'alimentation	15%	
	Territoires et sociétés	15%	
	Technologie	15%	
Spécialités STAV en Terminale	Gestion des ressources et de l'alimentation	15%	
	Territoires et technologie	15%	
Spécialités S2TMD en 1re	Culture et sciences chorégraphiques, musicales ou théâtrales	15%	
	Pratique chorégraphique, musicale ou théâtrale	15%	
	Économie, droit et environnement du spectacle vivant	15%	
Spécialités S2TMD en Terminale	Culture et sciences chorégraphiques, musicales ou théâtrales	15%	
	Pratique chorégraphique, musicale ou théâtrale	15%	
Spécialités STD2A en 1re	Physique-Chimie	15%	
	Outils et langage numérique	15%	
	Design et métiers d'arts	15%	
Spécialités STD2A en Terminale	Analyse et méthodes en design	15%	
	Conception et création en design et métiers d'art	15%	
Spécialités STMG en 1re	Sciences de gestion et numérique	15%	
	Management	15%	
	Droit et économie	15%	
Spécialités STMG en Terminale	Droit et économie	15%	
	Management, sciences de gestion et numérique	15%	

- **Les options**

Les options ci-dessous sont valorisées par un bonus dans le calcul des attendus 1, 2 ou 3.

Discipline	Attendu 1 Compétences scientifiques	Attendu 2 Compétences littéraires et argumentaires	Attendu 3 Compétences en sport
Arts			
LCA			
EPS			
LV3			
Mathématiques expertes			
Mathématiques complémentaires			
Droit et grands enjeux du monde contemporain			

- **Pour les bacs professionnels**

Enseignement commun	Attendu 1 Compétences scientifiques  (60%, soit coefficient 24)	Attendu 2 Compétences littéraires et argumentaires  (60%, soit coefficient 24)
Enseignement moral et civique		33,3%
Français		33,3%
Histoire-géographie		33,3%
Mathématiques	33,3%	
Physique-chimie	33,3%	
Prévention-santé-environnement	33,3%	

Spécialités de bac professionnel	Attendu 1 Compétences scientifiques  (40%, soit coefficient 16)	Attendu 2 Compétences littéraires et argumentaires  (40%, soit coefficient 16)
Moyenne générale dans la spécialité en classe de première	50%	50%
Moyenne générale dans la spécialité en classe de terminale	50%	50%

- **Pour les candidats ne correspondant pas aux profils précédents, une évaluation au cas par cas sera effectuée par les CEV afin de s'approcher au plus près des attendus et critères généraux d'examen des vœux nationaux**

### **Critères généraux d'examen des vœux pour l'attendu 3 : Compétences sportives (coefficient 30)**

La moyenne générale sur 20 de toutes les notes d'EPS compte pour 33,3% de la note obtenue dans l'attendu 3 (coefficient 10).

Par ailleurs, la question n°1 posée dans le questionnaire Parcoursup permet de positionner le niveau du candidat dans ses pratiques sportives ou artistiques en dehors de l'EPS. Le tableau page suivante précise la note sur 20 attribuée pour chaque niveau. Cette note compte pour 66,7% de la note sur 20 obtenue dans l'attendu 3 (coefficient 20).

Un modèle d'attestation C3D STAPS incluant le numéro Parcoursup est téléchargeable pour pouvoir justifier ce niveau de pratique (voir QR code en page 1). En cas d'absence de pièce justificative conforme aux indications figurant dans le tableau ci-dessous, le niveau sera ramené au niveau « a »

Rappel : la spécialité Education Physique, Pratiques et Culture Sportives (EPPCS) est traitée dans l'attendu n°1 afin d'être valorisée au maximum pour un enseignement de spécialité.

Niv	Hors institution	Sport scolaire (UNSS / UGSEL)	Sport fédéral	Activités physiques artistiques ou émergentes	Pts
a		Pratique sportive occasionnelle ( <i>Justification inutile</i> )			0
b	Pratique sportive régulière hors institution ( <i>Justification inutile</i> )	Loisir ( <i>Justification inutile</i> ) ou Niveau départemental ( <i>Licence en cours</i> )	Loisir ( <i>Licence en cours</i> )	Activités physiques artistiques (danse, cirque, etc.) ou émergentes (parkour, glisse urbaine, etc.) en école ou association depuis moins de 3 ans ( <i>Justification inutile</i> )	2
c		Niveau régional ( <i>Attestation du professeur d'EPS</i> )	Niveau départemental ( <i>Niveau actuel, attesté par le président du club</i> )	Activités physiques artistiques (danse, cirque, etc) ou émergentes (parkour, glisse urbaine, etc.) en école ou association avec représentations depuis plus de 3 ans ( <i>Attestation du directeur de l'école ou du président de l'association</i> )	7
d		Niveau national ( <i>Attestation du professeur d'EPS</i> ) ou Membre d'une section sportive scolaire en lycée ( <i>Attestation du responsable de la section</i> )	Niveau régional ( <i>Niveau actuel, attesté par le président du club</i> )	Conservatoire régional de danse ou Ecole de cirque niveau régional ( <i>Attestation du directeur de l'école ou du président de l'association</i> )	10
e			Niveau national ou membre d'un pôle espoir hors liste ministérielle ( <i>Niveau actuel, attesté par le président du club ou par le directeur du pôle</i> )	Conservatoire national de danse ou Ecole nationale supérieure des arts du cirque ( <i>Attestation du directeur de l'école ou du président de l'association</i> )	14
f			Sportif de haut niveau sur liste ministérielle élite, senior ou relève ( <i>Pas de justificatif à fournir</i> ) ou Sportif professionnel ( <i>Attestation du président du club</i> ) ou Sportif en centre de formation professionnelle ( <i>Attestation du directeur du centre</i> )	Membre d'une troupe professionnelle dans les activités artistiques depuis au moins 2 ans ( <i>Attestation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles</i> )	20

### Critères généraux d'examen des vœux pour l'attendu 4 : Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes (coefficient 20)

Les candidats doivent répondre à 2 questions dans le questionnaire Parcoursup permettant de positionner leur niveau global dans cet attendu. Pour chaque question, les tableaux ci-dessous précisent les notes attribuées aux différents niveaux de réponse possibles, ainsi que les justificatifs à fournir. Les notes aux questions 2 et 3 comptent chacune pour 50% de la note de l'attendu 4.

Un modèle d'attestation C3D STAPS incluant le numéro Parcoursup est téléchargeable pour pouvoir justifier les niveaux déclarés (voir QR code en page 1). En cas d'absence de pièce justificative conforme aux indications figurant dans le tableau ci-dessous, le niveau sera ramené au niveau « a »

- Question 2 : qualifications ou engagements dans les domaines du secourisme, de l'arbitrage, de la vie civique, citoyenne ou associative ? (Une seule pièce ou attestation à déposer pour le plus haut niveau validé)

Niv	Secourisme	Arbitrage	Engagement civique, citoyen ou associatif	Pts
a	Formation scolaire au secourisme <i>(Justification inutile)</i>		Cours d'enseignement moral et civique en lycée <i>(Justification inutile)</i>	1
b		Qualification d'officiel table de marque (chronométrage, scores, etc.) de niveau départemental <i>(Certification fédérale)</i>	Délégué de classe au lycée <i>(Justification inutile, information contenue dans la fiche avenir)</i> <u>ou</u> Jeune officiel UNSS (autre que arbitre/juge et coach) <i>(Attestation du professeur d'EPS)</i>	4
c	Prévention et Secours Civique de niveau 1 <i>(Attestation PSC1)</i> <u>ou</u> Sauveteur Secouriste du Travail <i>(Attestation SST)</i>	Qualification d'officiel table de marque (chronométrage, scores, etc.) de niveau régional <i>(Certification fédérale)</i> <u>ou</u> Arbitre / juge UNSS / UGSEL de niveau départemental <i>(Attestation du professeur d'EPS)</i>	Membre d'une instance lycéenne : Conseil d'Administration, Conseil de discipline, Conseil Académique de la Vie Lycéenne, ... <i>(Justification inutile, information contenue dans la fiche avenir)</i> <u>ou</u> Membre du conseil d'administration d'une association extra-scolaire <i>(Attestation du président)</i>	8
d	Premiers secours en équipe niveau 1 <i>(Attestation PSE1)</i>	Qualification d'arbitre / juge fédéral de niveau départemental <i>(Certification fédérale)</i> <u>ou</u> Arbitre / juge UNSS / UGSEL de niveau régional <i>(Attestation du professeur d'EPS)</i>	Président d'une association <i>(Attestation de la préfecture ou procès-verbal de l'Assemblée Générale électorale)</i> <u>ou</u> Gendarme réserviste <i>(Attestation du chef de caserne)</i>	12
e	Premiers secours en équipe niveau 2 <i>(Attestation PSE2)</i> <u>ou</u> Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique <i>(BNSSA)</i>	Qualification d'arbitre / juge fédéral de niveau régional minimum <i>(Certification fédérale)</i> <u>ou</u> Arbitre / juge UNSS / UGSEL de niveau national <i>(Attestation du professeur d'EPS)</i>	Service civique réalisé ou en cours <i>(Attestation du ou de la responsable de l'organisme d'accueil)</i> <u>ou</u> Assistant d'éducation ou Assistant de Vie Scolaire pendant un an <i>(Attestation de l'employeur)</i>	16
f			Engagé comme pompier volontaire <i>(Attestation du chef de centre)</i>	20

- Question 3 : qualifications ou expériences d'encadrement (Une seule pièce ou attestation à déposer pour le plus haut niveau validé)

Niv	Qualification ou Expériences d'encadrement	Pts
a	Aucune qualification ou expérience d'encadrement	0
b	Service National Universel (SNU) complet, incluant une mission d'intérêt général <i>(Certificat)</i> <u>OU</u> Co-encadrement bénévole ponctuel au sein d'une association sportive, culturelle ou caritative <i>(Attestation du président de l'association)</i>	1
c	Stage théorique Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur <i>(Certificat)</i> <u>OU</u> Jeune coach UNSS <i>(Attestation du professeur d'EPS)</i>	4
d	Diplôme ou brevet d'encadrement fédéral de niveau 1 <i>(Certification fédérale)</i> <u>OU</u> Encadrement bénévole régulier (hebdomadaire) au sein d'une association sportive, culturelle ou caritative pendant un an <i>(Attestation du président de l'association)</i>	8
e	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur complet <i>(Diplôme du BAFA : stage pratique validé)</i> <u>OU</u> Diplôme ou brevet d'encadrement fédéral de niveau 2 <i>(Certification fédérale)</i>	12
f	Hors service civique, expérience rémunérée d'encadrement de public de moins de 2 mois cumulés dans le champ de l'animation, de l'accompagnement scolaire, péri ou extra-scolaire, ou du bien-être <i>(Attestation de l'employeur)</i>	16
g	Certificat de qualification professionnelle <i>(CQP)</i> <u>OU</u> Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport <i>(BP JEPS)</i> <u>OU</u> Titre à Finalité Professionnelle <i>(TFP)</i> d'encadrement sportif <u>OU</u> Hors service civique, expérience rémunérée d'encadrement de public de plus de 2 mois cumulés dans le champ de l'animation, de l'accompagnement scolaire, péri ou extra-scolaire, ou du bien-être <i>(Attestation de l'employeur)</i>	20

- Disposition spécifique aux sportifs de haut niveau

Pour les sportifs de haut niveau sur liste ministérielle (élite, senior ou relève) ou les sportifs professionnels ou les sportifs en centre de formation professionnelle, la note de l'attendu 4 est majorée de 10 points sans pouvoir dépasser 20/20.

**Critères généraux d'examen des vœux pour l'attendu 5 : Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en STAPS (coefficient 20)**

- Pour les candidats passant leur baccalauréat cette année
  - Les indications figurant dans la « fiche avenir » sont évaluées par une note sur 20 qui compte pour 50% de la note de l'attendu 5. Le barème est le suivant :

	Peu démontré	Assez satisfaisante	Satisfaisant	Très satisfaisant
<b>Méthode de travail</b> (coefficient 6)	5	10	15	20
<b>Autonomie</b> (coefficient 6)	5	10	15	20
<b>Engagement citoyen, esprit d'initiative</b> (coefficient 2)	Non : 0			Oui : 20
<b>Capacité à s'investir</b> (coefficient 3)	5	10	15	20
<b>Capacité à réussir</b> (coefficient 3)	5	10	15	20

- Pour 25%, la moyenne sur 20 des notes suivantes : moyenne générale à l'année de première ; moyenne générale à l'année de terminale ; moyenne des épreuves anticipées du bac.
- Pour 25%, le projet de formation évalué sur 20.
- Pour les candidats ne disposant pas de fiche avenir (réorientations, bacs étrangers, autres diplômes, certaines césures), la note sur 20 points est obtenue selon les modalités suivantes :
  - Pour 50%, la moyenne sur 20 des notes suivantes : moyenne générale à l'année de première ; moyenne générale à l'année de terminale ; moyenne du bac.
  - Pour 50%, le projet de formation évalué sur 20.
    - Les CEV peuvent être amenées à valoriser les parcours post bac, par exemple en prenant en compte le nombre d'ECTS validés dans des études supérieures. Dans ce cas, les modalités d'évaluation sont précisées dans les critères locaux d'examen des vœux.
- Afin d'évaluer leurs compétences et leur niveau de préparation, tous les candidats à une inscription en STAPS sont invités à réaliser le test d'Auto-Positionnement en Ligne des Lycéens (ApLly) :



[www.aplly.c3d-staps.fr](http://www.aplly.c3d-staps.fr)

Ce test, passé de manière totalement anonyme, repose sur des données statistiques dont la fiabilité est vérifiée chaque année. Les membres des CEV n'ont aucun moyen d'en utiliser les résultats à des fins de classement ou de sélection des dossiers.